



COMMUNIQUÉ

À tous les producteurs et productrices d'œufs du Québec

Le 4 décembre 2019

Objet : Fusion des plans conjoints

Le 29 novembre dernier, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a approuvé la demande de fusion des plans conjoints des secteurs des œufs et des poulettes.

Comme annoncé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre, cette fusion et les changements règlementaires qui en découlent entreront en vigueur 60 jours après leur publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Principalement, nous vous rappelons que, lors de l'entrée en vigueur de la fusion :

- La Convention de mise en marché des poulettes prendra fin automatiquement;
- Le Règlement sur la mise en marché des poulettes prendra effet;
- Les éleveurs de poulettes deviendront automatiquement membres des syndicats régionaux de leur territoire d'appartenance; et
- Le Comité des éleveurs de poulettes sera constitué et composé des membres actuels du conseil d'administration des Éleveurs de poulettes du Québec.

La présentation plus détaillée des nouvelles normes sera effectuée lors des assemblées régionales qui se tiendront la semaine du 24 février 2020. Les éleveurs de poulettes seront invités à assister à ces assemblées.

En l'intervalle, nous demeurons disponibles pour toute question.

Veillez recevoir nos plus cordiales salutations.

Paulin Bouchard, président